

Viticulture – Résultats du réexamen ciblé de produits phytosanitaires homologués, 2013

Date : 01.12.2014

Le tableau suivant répertorie toutes les nouvelles conditions d'application concernant les produits phytosanitaires (PPh) homologués pour l'utilisation en viticulture, telles qu'elles ressortent du « programme de réexamen ciblé » 2013. Les produits d'importations parallèles*, les produits pour lesquels une permission de vente a été octroyée* et les PPh exclusivement homologués pour l'utilisation non professionnelle (loisirs) ne sont pas pris en compte. En absence de nouvelles conditions pour les différents domaines considérés, les anciennes conditions restent valables. En règle générale, les nouvelles autorisations, mentionnant l'ensemble des conditions d'utilisation, sont intégrées dans l'index des produits phytosanitaires en ligne publié par l'OFAG toutes en même temps après la période d'utilisation principale, c.-à-d. à la fin de l'année (ou au plus tard en janvier de l'année suivante) (voir www.ofag.admin.ch > Thèmes > Protection des végétaux > Produits phytosanitaires > Index des produits phytosanitaires).

Si une indication est retirée, le PPh peut encore être vendu pendant 12 mois à compter de la date de la modification de l'homologation selon les conditions d'utilisation en vigueur jusqu'alors (c.-à-d. avec mention de cette indication) et peut être utilisé de la même manière pendant une année supplémentaire.

En cas de questions, veuillez-vous adresser à l'OFAG, secteur Protection durable des végétaux.

Légende :

FONGICIDE

HERBICIDE

INSECTICIDE

(Groupe de) produit(s)	Généralités	Nouvelles conditions d'utilisation selon buts de protection			
		Nappe phréatique	Eaux superficielles	Consomma- teur	Opérateur
Substance active : SOUFRE					Date de la nouvelle autorisation : 08.11.2013
Soufre poudrage (<i>Fluidosoufre</i>)	Diminution du dosage à 25 kg de produit/ha au maximum				Remplissage du pulvérisateur et application du produit : gants, tenue de protection, masque respiratoire
Soufre mouillable WG/WP, produits simples					Préparation de la bouillie : gants
Soufre mouillable SC, produits simples					Préparation de la bouillie : gants, lunettes/visière (<i>Heliosoufre</i> : également tenue de protection)
Folpet en mélange					Préparation de la bouillie : gants, tenue de protection

(Groupe de) produit(s)	Généralités	Nouvelles conditions d'utilisation selon buts de protection			
		Nappe phréatique	Eaux superficielles	Consomma- teur	Opérateur
Substance active : CAPTAN					Date de la nouvelle autorisation : 08.11.2013
Tous les produits				Retrait pour toutes les indications	
Substance active : CYMOXANIL					Date de la nouvelle autorisation : 17.10.2013
Plusieurs produits					Diverses nouvelles conditions spécifiques au produit
Substance active : DIMÉTHOMORPHE					Date de la nouvelle autorisation : 08.11.2013
<i>Forum</i>			SPe3 : zone tampon non traitée de 6 m, contre la dérive		Préparation de la bouillie : gants, lunettes/visière Travaux consécutifs (< 48h) : gants, tenue de protection
<i>Forum Star</i>					Préparation et application de la bouillie : gants, tenue de protection Travaux consécutifs (< 48h) : gants, tenue de protection
Substance active : GLUFOSINATE					Date de la nouvelle autorisation : 11.09.2013
<i>Basta</i> Contre les adventices	Dosage : 3-3,75 l de produit/ha Uniquement pour traitement sous le rang Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. Max. 2 traitements par culture et par an	SPe2 : utilisation interdite dans la zone de protection des eaux souterraines S2			Préparation de la bouillie : gants, tenue de protection, masque respiratoire (FFP2), lunettes Application de la bouillie au moyen d'une pompe à dos : gants, tenue de protection, masque respiratoire (FFP2)
<i>Basta</i> Elimination de rejets	Max. 2 traitements par culture et par an				

(Groupe de) produit(s)	Généralités	Nouvelles conditions d'utilisation selon buts de protection			
		Nappe phréatique	Eaux superficielles	Consommateur	Opérateur
Substance active : DIURON					Date de la nouvelle autorisation : 05.09.2013
Produits WG/WP	Dosage : max. 2 l de substance active/ha Uniquement pour traitement sous le rang Le dosage est valable pour la surface effective à traiter.		SPe3 : zone non traitée de 6 m avec couvert végétal continu, contre la dérive et le ruissellement		Préparation de la bouillie : gants, tenue de protection (WP : également masque respiratoire) Préparation de la bouillie : gants, tenue de protection (pompe à dos : équipée d'un capot de protection)
Produits SC (<i>Alce, Oscar</i>)					Préparation de la bouillie : gants, tenue de protection (<i>Alce</i> : également lunettes/visière) Application de la bouillie : seulement avec un tracteur équipé d'une cabine fermée, avec filtre à air Travaux consécutifs (< 48h) : gants, tenue de protection
Substance active : INDOXACARBE					Date de la nouvelle autorisation : 11.09.2013
<i>Steward</i>			SPe3 : zone tampon non traitée de 6 m, contre la dérive		
Substance active : LAMBDA-CYHALOTHRINE					Date de la nouvelle autorisation : 08.10.2013
<i>Karate Zeon</i>			SPe3 : zone tampon non traitée de 20 m, contre la dérive		

* Les produits d'importations parallèles sont des PPh d'origine étrangère qui correspondent à un produit de référence déjà autorisé et qui sont homologués conformément aux art. 36 et suivants OPPh.
 Les produits pour lesquels une permission de vente a été octroyée (selon art. 43 OPPh) sont identiques à un produit de référence déjà homologué et vendus sous un nom commercial identique ou différent. Les numéros d'homologation se distinguent uniquement par un chiffre supplémentaire dans la permission de vente (exemple : W-1234 et W-1234-1).